

# Partir pour tourner la page : une lecture genrée des migrations entre les départements d'outremer français et l'Hexagone après une rupture conjugale

CONDON Stéphanie\*  
BEAUGENDRE Carole\*

## ■ Résumé

*Les migrations et leurs déterminants sont habituellement associés à des moments précis du cours de la vie : migrations de travail, migrations estudiantines, migrations de retraite. En ce qui concerne les femmes, leurs migrations sont le plus souvent analysées en relation avec la constitution du couple ou de la famille. Plus rarement évoqué est le lien entre la rupture du couple et la migration ; du moins dans le sens de la rupture comme facteur dans la décision de migrer. L'approche biographique est centrale pour éclairer ce lien. Ici, à partir des données de l'enquête Migrations, famille, vieillissement, réalisée dans les quatre départements d'outremer en 2009-2010, nous étudierons le cas des femmes originaires de ces départements qui, après une séparation et selon leur lieu de résidence, soit migrent vers la France métropolitaine, soit quittent la Métropole pour retourner dans leur département de naissance. Seront examinés leurs circonstances familiales, sociales et professionnelles avant le départ et les changements qui s'ensuivent. Nous confronterons ces expériences à celles des femmes qui ne partent pas après une séparation ainsi qu'à celles des hommes. Des matériaux qualitatifs seront mobilisés pour nourrir la réflexion sur la marginalité ou l'importance de ce type de trajectoire, et ce que la migration implique pour les femmes en termes d'autonomie ou de vulnérabilité.*

## Introduction

Les migrations et leurs déterminants sont habituellement associés à des moments précis du cours de la vie : migrations de travail, migrations estudiantines, migrations de retraite. En ce qui concerne les femmes, leurs migrations sont le plus souvent analysées en relation avec la constitution du couple ou de la famille. Plus rarement évoqué est le lien entre la rupture du couple et la migration ; du moins dans le sens de la rupture comme facteur dans la décision de migrer. Partir après une séparation peut se lire dans certains contextes sociétaux par une impossibilité de rester « sans homme » (Morokvasic, 1983), sinon ailleurs par un désir de s'éloigner d'une relation difficile, voire d'un conjoint violent (Oso Casas, 2003 ; Ypeij, 2005).

Diverses études ont analysé l'impact de la migration sur les couples, surtout dans le lieu de destination (Boyle, Hill, Cooke, Gayle et Mulder, 2008), et également au retour dans la région ou le pays d'origine (Ni

\* INED.

Laoire, 2004). Dans ces cas, c'est la migration qui est vue comme étant à l'origine de la déstabilisation du couple. Des travaux analysant les effets des systèmes de genre sur les migrations révèlent les dynamiques de mobilité des femmes suite à une mésentente ou une rupture conjugale (Oso Casas, 2003). Si un lien entre rupture des unions et mobilité résidentielle peut être établi, de nombreux individus, voire la majorité, ne migrent pas (Flowerdew et Al-Hamad, 2004). On peut penser que ces départs à la suite d'une séparation touchent certaines femmes plus que d'autres, peut-être celles qui disposent de plus de ressources pour partir, notamment en termes de capital social, facilitant leur installation à l'arrivée et leur insertion sur le marché de l'emploi. À l'inverse, les femmes qui peuvent s'appuyer sur un réseau local fort et disposant de suffisamment de moyens financiers ne penseront pas à partir.

En effet, le lien entre ces deux événements – rupture conjugale et migration – est complexe. Ensuite, diverses questions se posent sur les impacts de la conjugaison de ces événements sur la trajectoire de vie de ces femmes. Est-ce que ce choix du départ ouvre la voie vers plus ou moins d'autonomie, est-ce qu'il accroît la vulnérabilité des femmes ou, au contraire, leur donne plus d'opportunités pour résister aux aléas de la vie ? Bien évidemment, l'analyse de ces trajectoires doit replacer les migrations dans le contexte local des facteurs structurels et sociaux agissant sur la propension à migrer et les resituer dans des systèmes migratoires existants.

La problématique de cet article fait référence aux débats autour du lien entre les migrations et l'autonomie des femmes (Morokvasic, 1983 ; Kadioglu, 1994 ; Boyd et Grieco, 2002). Dans le cas de la migration à la suite d'une rupture du couple, on peut l'interpréter comme le départ d'une femme ayant déjà acquis une certaine autonomie (sur le plan familial, social, professionnel...) avant la rupture ou depuis. La migration sera alors perçue comme un acte de prise d'autonomie supplémentaire. L'approche biographique est centrale pour éclairer ce lien. Si les liens entre les événements peuvent être explicités dans le cadre d'un entretien semi-directif, ce n'est que rarement le cas dans les enquêtes par questionnaire. Toutefois, les enquêtes rétrospectives élaborées en France depuis les années 1980 offrent l'occasion d'examiner les parcours individuels, les changements de situation familiale, professionnelle et résidentielle, grâce aux informations biographiques comprenant la date des événements.

Le cas présenté ici sera celui des femmes natives des départements d'outremer qui, après une séparation et selon leur lieu de résidence, migrent vers la France métropolitaine<sup>1</sup> ou à l'inverse quittent la Métropole pour retourner dans leur département de naissance. Pour ce faire, nous utilisons les données de l'enquête *Migrations, famille, vieillissement*, réalisée auprès d'environ 16 000 individus dans les quatre départements d'outremer en 2009-2010<sup>2</sup>, l'objectif étant d'examiner par rapport à d'autres migrantes leurs caractéristiques et leurs circonstances familiales, sociales et professionnelles avant le départ et les

<sup>1</sup> Depuis leur départementalisation en 1946, la Guadeloupe, Martinique, Guyane et La Réunion ont été le théâtre de mouvements migratoires intenses, qui ont eu des effets sur le rythme de la croissance démographique et les structures de leur population (Marie & Temporal, 2011). L'émigration des natifs a, depuis les années 1950, été fortement incitée et gérée collectivement par les pouvoirs publics locaux et centraux de l'État français, avec pour objectifs principaux de contrer les effets d'une « démographie galopante », lutter contre le chômage des natifs les moins qualifiés et préserver la paix sociale en même temps que de fournir à la métropole des effectifs de travailleurs français nécessaires à l'expansion des services publics (Constant, 1987). Ces migrations, qui ont concerné les femmes autant que les hommes et qui ont été structurées par les rapports de genre (Condon, 2008), se sont poursuivies jusqu'à présent, certes à un rythme moins amplifié et en prenant une forme de plus en plus circulatoire (Marie et Rallu, 2004 ; Condon, 2005 ; Marie et Temporal, 2011 ; Temporal, Marie, Bernard, 2011).

<sup>2</sup> Enquête réalisée sous la responsabilité scientifique de Claude-Valentin Marie, avec le concours de l'Insee. Les autres membres de l'équipe de conception étaient Didier Breton, Franck Temporal et Stéphanie Condon.

changements qui s'ensuivent, y compris ce que la migration implique pour les femmes en termes d'autonomie ou de vulnérabilité. D'autres matériaux, qualitatifs<sup>3</sup>, seront mobilisés pour nourrir la réflexion sur la prise de décision et les circonstances favorisant ou agissant contre la migration.

## Méthodologie

De nombreuses études menées dans une perspective de genre à travers le monde, en explorant les dynamiques migratoires et visant à rendre visibles les femmes migrantes en tant qu'actrices de leur trajectoire de mobilité, mettent en évidence les migrations de femmes seules. À l'encontre des analyses des migrations masculines, la spécificité des circonstances de la migration des femmes est le plus souvent reliée à leur statut : d'épouse, de célibataire, de mère. La manière dont le projet migratoire est façonné par le statut « familial », associé à l'âge ou au stade du cours de la vie, est généralement mise en avant (Condon, 2000). Ainsi l'étude des « mères migrantes » met en évidence trois scénarios : soit les enfants les accompagnent dans la migration, soit ils la rejoignent par la suite, soit la mère reste seule en migration.

Les études sur lesquelles s'appuie cette littérature conséquente sur ces migrantes et ces migrations sont essentiellement de nature qualitative. Pour une approche quantitative, le premier défi sera d'identifier ces personnes dans des statistiques publiques, sinon dans des enquêtes statistiques auprès de populations migrantes. Lorsque l'on peut disposer de statistiques sexuées, on peut identifier les femmes selon l'état matrimonial dans des stocks de migrants, plus rarement dans les statistiques sur les flux (Thierry, 2000). L'apport des enquêtes rétrospectives et biographiques est de pouvoir lier les éléments de la biographie résidentielle ou migratoire aux parcours familiaux et aux trajectoires d'unions (ainsi qu'à d'autres éléments de la trajectoire). L'objectif du présent travail est d'analyser le lien entre la rupture du couple et le changement de résidence. Pour ce faire, il faut d'abord que ces événements soient repérables dans la trajectoire (ordre des événements, temps écoulé) et ensuite que ce moment biographique puisse être resitué dans le parcours individuel (circonstances, motivations possibles, devenir après la migration...). C'est seulement ainsi que nous pourrons analyser dans quelle mesure ce moment constitue une rupture biographique.

Dans la plupart des enquêtes, y compris celles qui sont spécifiquement dédiées à l'étude des migrations, une partie des informations permettant de saisir les motivations pour un changement de résidence et les décisions qui l'entourent n'est pas captée. Un des grands apports de l'enquête MFV est qu'elle contient, en plus des éléments biographiques, des données inédites à la fois sur les conditions de vie en migration et sur les circonstances au retour dans la région d'origine.

Dans cet article, nous avons souhaité dans un premier temps étudier la relation entre rupture conjugale et migration à travers l'expérience des femmes nées dans les Départements d'outremer selon deux perspectives : d'une part, du point de vue du retour (à partir de l'enquête MFV) et d'autre part, de celui de la migration vers la France métropolitaine (à partir de l'enquête Trajectoires et Origines : TeO, Ined-Insee, 2008). Cependant, en raison de la difficulté de cerner dans TeO la trajectoire des unions en lien avec la migration et les conditions de l'arrivée, nous avons dû renoncer à ce deuxième volet de l'analyse

<sup>3</sup> Divers corpus d'entretiens semi-directifs collectés par S. Condon au cours des années 1990-2000.

quantitative. Mais en nous appuyant sur des données qualitatives, nous reviendrons sur la relation entre la rupture d'union et la migration (dans les deux sens) dans la partie conclusive de l'article.

Nous focalisons donc notre analyse sur les « migrantes-retour »<sup>4</sup> ayant connu une rupture d'union *supposée* en lien avec la décision du retour dans le Dom de naissance. Une première difficulté consistera à circonscrire les cas de migration-retour possiblement en lien avec une rupture d'union. Puis, afin de mieux comprendre les spécificités d'une migration de retour suite à une rupture, cela implique de comparer les individus concernés avec d'autres n'ayant pas migré dans ces circonstances. Dans le contexte de notre étude, avec quelles sous-populations pouvons-nous mener une comparaison ?

– Les natives des DOM ayant connu une rupture d'union et qui ne quittent pas le département après cette rupture ? Cependant, il est impossible de faire la part entre les facteurs qui retiennent les individus : du point de vue des contraintes (impossibilité financière de partir, obligations familiales locales...) ou des ressources (présence de ressources familiales, sociales sur place, revenus / activité économique stable).

– Les migrantes étrangères arrivant dans le DOM ? De façon générale, le statut d'étranger et l'accès au territoire compliqueraient la comparaison, de même que la présence de réfugiées politiques ou environnementales parmi ces populations. Hormis les différences entre les modules du questionnaire destinés aux migrants-retour et aux immigrés étrangers, une prise en compte de l'origine serait nécessaire afin de resituer l'émigration dans son contexte spécifique<sup>5</sup>.

Finalement, la population de référence dans notre analyse sera celle des migrantes de retour dont la migration-retour ne peut pas être associée à une rupture d'union (soit qu'il n'y ait pas eu de rupture, soit qu'elle ait eu lieu après le retour, etc.). La population des hommes, migrants de retour (après une rupture supposée liée à la migration de retour ou non), constitue une autre dimension possible de comparaison.

Définir notre population d'étude sera le premier objectif de ce travail : en fonction de l'ordre d'arrivée des événements (rupture, puis migration), mais pas seulement. En effet, si la migration intervient de nombreuses années après la rupture, il apparaît difficile de la penser « en lien » avec la rupture, d'où la nécessité de définir une durée limite entre les deux événements. Les femmes migrantes revenant dans le DOM de naissance après une rupture présentent-elles des caractéristiques particulières (âge au retour, difficultés rencontrées lors du retour, etc.) ? Cela sera le deuxième objectif de ce travail, en comparaison avec les différents groupes de référence afin de juger, si possible, de l'impact de la migration. Enfin, une approche qualitative nous permettra dans une troisième partie de mieux réfléchir aux facteurs intervenant dans la décision de partir ou non après une rupture.

Malgré la taille considérable de l'échantillon global de l'enquête MFV, les effectifs de notre population d'analyse restent limités et ne permettent pas une analyse détaillée par département : les résultats seront donc présentés pour l'ensemble des quatre départements<sup>6</sup>.

<sup>4</sup> Sont ainsi qualifiées dans l'enquête MFV les personnes « de retour » dans leur département de naissance après avoir effectué un séjour d'au moins six mois (mais souvent bien plus long) en dehors de ce département (le plus souvent en France métropolitaine).

<sup>5</sup> Par exemple, suite à sa thèse sur l'insertion économique des migrantes brésiliennes en Guyane (2011), Dorothee Serges étudie actuellement les parcours familiaux de ces populations à partir de l'enquête MFV.

<sup>6</sup> Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion (Mayotte n'étant pas encore DOM à l'époque de l'enquête).

### Encadré. Conjugalités dans les DOM

Les Départements Français d'Amérique (Antilles-Guyane) et le département de la Réunion présentent des caractéristiques assez distinctes en matière de nuptialité et de conjugalité. La nuptialité de l'aire caraïbe se caractérise par la faiblesse de la nuptialité légitime, l'instabilité des unions, la fréquence des concubinages et des familles monoparentales (Gautier, 2004 ; Condon et Byron, 2008), un modèle qui s'est maintenu depuis l'étude de Charbit et Leridon (1980). Le modèle réunionnais, avec des mariages plus fréquents et moins caractérisé par la monoparentalité, évoluerait vers moins de mariages directs et un prolongement de la cohabitation avant mariage (Festy, 1983 ; Breton, 2004, 2011). De part et d'autre, les pratiques d'entrée en union et de fécondité doivent être situées dans leur contexte socioéconomique, et en rapport avec les inégalités face à la précarité sociale et au chômage (Breton, 2011).

## Migration suite à une rupture d'union : comment définir la population concernée ?

### Natifs de retour ayant connu une fin d'union avant le retour dans le DOM

Si les migrants de retour représentent plus de 40 % de l'ensemble des natifs des DOM enquêtés dans MFV, seule une partie d'entre eux avaient vécu une rupture d'union avant leur migration-retour (tableau 1a). Cela concerne plus souvent les femmes : une migrante-retour sur huit, contre moins d'un migrant-retour sur dix. Les retours après une fin d'union semblent se produire aux âges où la mobilité est la plus forte, du moins en ce qui concerne les hommes (Tableau 1b). Bien évidemment, cet âge au retour associé à une rupture d'union est également lié à l'âge auquel survient la rupture. Une minorité de ces fins d'union sont dues au décès du conjoint : cela concerne 8 % des natives de retour après une fin d'union et 3 % des hommes dans ce cas. Nous avons écarté ces individus<sup>7</sup> de la suite des analyses.

**Tableau 1a.** Natifs de retour et natifs de retour ayant connu une fin d'union (toutes causes) avant le retour dans le DOM

		Guadeloupe	Martinique	Guyane	La Réunion	Ensemble
Natifs	Hommes	1 377	1 420	705	1 509	5 011
	Femmes	1 736	1 930	990	1 810	6 466
Dont natifs de retour	Hommes	726	666	246	822	2 460
	Femmes	727	717	302	523	2 269
Dont : ayant connu une fin d'union avant le retour dans le Dom	Hommes	81	55	21	58	215
	Femmes	98	86	30	68	282

*Champ :* Natifs de retour (natifs des DOM ayant séjourné plus de 6 mois en dehors de leur département de naissance) – effectifs non pondérés

<sup>7</sup> La moitié des femmes dans ce cas étaient âgées de 50 ans ou plus au moment du retour.

**Tableau 1b.** Age au retour des natifs de retour ayant connu une fin d'union avant le retour dans le DOM

Age au retour (%)	Hommes	Femmes
Moins de 30 ans	40,0	35,4
30-39 ans	31,8	23,2
40-49 ans	11,9	25,7
50 ans ou plus	16,3	15,7
Total	100,0	100,0

*Champ* : Natifs de retour ayant connu une fin d'union (toutes causes) avant le retour dans le DOM (ensemble DOM)

## Durée entre la rupture d'union et le retour

La majorité des retours après une rupture d'union se produisent dans les deux premières années après la rupture (Tableau 2a). Ce sont ces retours que l'on peut penser être les plus certainement associés à la rupture d'union. Toutefois, dans certains cas, le retour souhaité peut être retardé pour diverses raisons (familiales, contraintes financières...). Néanmoins les retours observés se produisent dans plus de 80 % des cas dans les cinq premières années après la rupture. Ce sont ces cas de retour que nous avons choisi de considérer comme *associés* à la rupture de l'union dans la suite de notre analyse. Une comparaison entre les retours dans les deux premières années et les retours entre deux et cinq ans suivant la rupture (Tableau 2b) suggère une plus grande facilité de retour pour les hommes que pour les femmes peu de temps après la rupture dans le groupe d'âge 30-39 ans (âges où les parents d'enfants dépendants sont les plus nombreux<sup>8</sup>).

**Tableau 2a** Durée entre rupture et retour par sexe

Années écoulées entre la rupture et le retour (%)	Hommes	Femmes
0-1 an	68,6	61,8
2 à 5 ans	16,9	20,5
6 à 9 ans	7,8	7,4
10 ans ou plus	6,7	10,2
Total	100,0	100,0

*Champ* : Natifs de retour ayant connu une rupture d'union (hors veuvage) avant le retour dans le DOM (ensemble DOM)

<sup>8</sup> Parmi les personnes retournées dans les DOM après une rupture d'union, 74 % des femmes et 70 % des hommes rentrés à 30 ans ou plus avaient un enfant de cette union ; et c'était le cas de 55 % des femmes qui retournaient dans leur département avant l'âge de 30 ans, mais de seulement 29 % des hommes.

**Tableau 2b** Ages au retour comparés : les natifs de retour 0-1 an après rupture et 2-5 ans après

Age au retour (%)	Hommes		Femmes	
	Nombre d'années entre la rupture et la migration-retour			
	0-1 an	2-5 ans	0-1 an	2-5 ans
Moins de 30 ans	46,8	35,7	46,1	28,8
30-39 ans	33,0	48,8	20,3	37,6
40-49 ans	9,0	6,4	27,5	21,0
50 ans ou plus	11,2	9,1	6,2	12,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Age moyen au retour	33,2	34,2	33,7	36,8

*Champ* : Natifs de retour ayant connu une rupture d'union (hors veuvage) au maximum 5 ans avant le retour dans le DOM (ensemble DOM)

## Motifs du retour

Afin d'étudier le lien entre migration de retour et rupture d'union, nous nous sommes appuyées sur des données relatives à deux événements de la trajectoire. En complément à cette approche biographique, des données subjectives nous permettent d'aller plus loin dans l'exploration des conditions du retour. Le questionnaire de l'enquête MFV inclut en effet une question sur les motifs du retour : « Quelles ont été les raisons principales de votre retour ? ». Parmi les modalités proposées, l'une d'entre elles visait à recueillir les retours motivés par une rupture d'union : « problèmes familiaux (séparation...) »<sup>9</sup>.

Le premier constat est que les deux populations, les migrants de retour après une rupture et les autres, se distinguent par rapport à leur déclaration de motifs du retour (Tableau 3a). Le retour pour des motifs correspondant à la fin d'études, d'un contrat ou au souhait d'une insertion professionnelle dans le département de naissance est nettement plus fréquent parmi les personnes dont le retour n'est pas associé à une rupture d'union<sup>10</sup>. Ensuite l'on observe qu'une réponse positive à la modalité « problèmes familiaux » différencie les deux sous-populations, notamment parmi les femmes, les hommes retournant dans leur DOM après une rupture optant plus souvent pour la modalité « Mal du pays ». De plus, lorsqu'on regarde les réponses des natifs retournant après une rupture dans les deux premières années, la proportion de femmes répondant positivement à la modalité « problèmes familiaux » s'élève à 35 % (17,2 % pour les hommes). Ces résultats préliminaires montrent l'intérêt de questions subjectives permettant d'aller au-delà d'une simple déduction du lien entre deux événements.

<sup>9</sup> Il s'agit de la 11<sup>e</sup> modalité proposée (dans une liste de 12 réponses possibles. Les réponses à la dernière modalité « autres » ont pu être réaffectées aux autres modalités).

<sup>10</sup> Notons que les hommes retournant à la suite de leur service militaire sont inclus dans la première catégorie de motifs pour le groupe « retour autre ».

**Tableau 3a** Quelles ont été les raisons principales du retour ?

Raisons du retour *	Hommes		Femmes	
	Retour après une rupture **	Retour autre	Retour après une rupture **	Retour autre
% ayant cité comme raison du retour :				
– Obtention du diplôme souhaité ; Proposition de contrat, création d'entreprise, mutation ou promotion ; Recherche d'un emploi dans le département ; Fin du service militaire	18,8	49,7	13,0	22,4
– Arrêt des études avant leur terme ; Fin d'activité (terme du contrat de travail, licenciement, démission, retraite) ; Suite à une période de chômage	14,7	14,0	9,5	11,9
– Mal du pays	39,6	22,8	15,9	21,5
– Retrouver la famille et les amis	25,3	24,2	32,5	30,0
– Raison familiale (accompagnement d'un conjoint, mariage, éducation des enfants, accouchement, ...)	12,5	11,6	29,9	26,7
– Problèmes familiaux (séparation, ...)	16,1	3,3	30,4	8,1

\* L'enquête pouvait donner deux raisons ; la somme des réponses peut donc dépasser 100 % ; Afin de rendre plus lisibles les résultats, nous avons procédé à un regroupement des modalités.

\*\* hors veuvage, retour dans les 0-5 ans après la rupture

Champ : Natifs de retour (ensemble DOM)

De même, nous avons posé dans le questionnaire une question assez fermée sur le fait que le retour soit « choisi » ou non : « La décision du retour a-t-elle reposé principalement sur un choix ou sur une contrainte ? ». L'analyse des réponses est très éclairante sur le contexte du retour suite à une rupture par rapport à l'ensemble des retours (Tableau 3b), autant pour les hommes que pour les femmes.

**Tableau 3b** La décision du retour a-t-elle reposé principalement sur un choix ou sur une contrainte ?

%	Hommes		Femmes	
	Retour après une rupture *	Retour autre	Retour après une rupture *	Retour autre
Choix	64,1	80,2	67,6	76,8
Contrainte	35,9	19,4	32,4	22,8
Ne sait pas		0,4	0,1	0,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

\* hors veuvage, retour dans les 0-5 ans après la rupture

Champ : Natifs de retour (ensemble DOM)



## Migration-retour après une rupture d'union : dans quelles circonstances ?

### Une réinstallation difficile, de façon différente pour les femmes et les hommes.

Nous comparons ensuite les difficultés rencontrées après le retour pour ces deux catégories de migrants-retour. Encore une fois, les retours associés à une rupture se distinguent des autres (Tableau 4a). Puis les difficultés déclarées par les femmes se différencient de celles déclarées par les hommes. Tout d'abord, les femmes sont plus nombreuses (dans les deux cas) à déclarer avoir rencontré des difficultés. Ensuite, la nature des difficultés est associée au logement et aux relations avec les membres de la famille pour les femmes migrant après une rupture d'union, tandis que pour les hommes dans ce cas, les difficultés citées sont plutôt liées au monde du travail et à l'adaptation aux « habitudes locales ». On peut se poser la question de la qualité de l'accueil par les membres de la famille et l'hébergement en de tels moments de crise et si les hommes ne rencontreraient pas moins de situations conflictuelles dans cette sphère. C'est certainement une question à creuser par des méthodes qualitatives.

Tableau 4 Difficultés rencontrées après le retour

	Hommes		Femmes	
	Retour après une rupture **	Retour autre	Retour après une rupture **	Retour autre
% ayant rencontré des difficultés après le retour	31,3	23,1	38,1	31,1
Types de difficultés rencontrées (%) *				
Problèmes de logement	10,1	12,3	34,1	24,4
Problèmes d'adaptation au travail	26,3	8,9	17,1	11,0
Problèmes de recherche d'emploi	31,4	64,6	40,1	33,7
Problèmes dans les relations avec les voisins, les collègues	14,4	5,2	8,4	5,8
Problèmes dans les relations avec certains membres de la famille	9,5	7,6	30,0	14,4
Problèmes de réadaptation aux habitudes locales	32,2	17,8	17,6	38,0
Autre	5,0	3,2	2,1	3,8

\* L'enquête pouvait donner deux réponses ; les pourcentages sont calculés parmi ceux ayant dit avoir rencontré des difficultés.

\*\* hors veuvage, retour dans les 0-5 ans après la rupture

Champ : Natifs de retour (ensemble DOM)

### Impact de la migration après une rupture conjugale

La migration-retour suite à une rupture a-t-elle un impact sur la réinsertion dans le département et sur la suite de la trajectoire ? Malgré la richesse des données de l'enquête, un certain nombre de contraintes se posent et nous obligent à certains ajustements. Notamment, la migration de retour a pu se produire plusieurs années avant le moment de l'enquête, mais nous ne disposons pas d'informations sur l'ensemble des événements de la trajectoire des enquêtés. L'option a donc été prise d'analyser la

situation au moment de l'enquête et de la considérer comme *proxy* à la situation après le retour pour les personnes retournées dans le département récemment (i.e. depuis moins de 5 ans).

Les retours qui se sont produits au cours des cinq années précédant l'enquête concernent 40 % des femmes et 28 % des hommes ayant connu une migration de retour associée à une rupture. Le nombre d'hommes étant insuffisant pour l'analyse, nous nous limitons à la situation des femmes (98 enquêtées).

L'analyse de la situation d'activité de ces natives de retour récemment arrivées révèle un écart très significatif entre les femmes migrant après une rupture et les autres : les premières sont presque deux fois plus nombreuses que les secondes à avoir occupé un emploi avant leur retour<sup>11</sup> dans le DOM (Tableau 5a). Dans un contexte socioéconomique où de forts taux de chômage persistent dans les DOM, touchant particulièrement les femmes (Temporal, Marie, Bernard, 2011), le retour pour des femmes ayant été en emploi avant leur départ semble comporter encore plus de risque de se retrouver en situation de précarité.

Tableau 5a Situation d'activité principale sur le lieu d'émigration<sup>12</sup>

%	Femmes	
	Retour après une rupture *	Retour autre
Occupait un emploi / apprentie	64,8	35,3
Étudiante	13,1	32,8
Autre situation	22,1	31,9
Total	100,0	100,0

\* hors veuvage, retour dans les 0-5 ans après la rupture

Champ : Femmes natives de retour dans le département depuis maximum 5 ans au moment de l'enquête (ensemble DOM)

En effet, les natives migrant après une rupture semblent être plus souvent confrontées au chômage une fois rentrées dans leur DOM de naissance (Tableau 5b). Malheureusement, les effectifs ne nous permettent pas de poursuivre dans le détail une analyse de la transition avant et après la migration. Cependant une comparaison des situations avant et après la migration donne une indication du coût économique et professionnel de la migration pour les femmes qui retournent dans leur région d'origine après une rupture conjugale : 46 % des femmes qui étaient principalement en situation d'emploi avant le retour se retrouvaient au chômage au moment de l'enquête (pour rappel : au maximum cinq ans après le retour) et seulement 38 % avaient un emploi rémunéré<sup>13</sup>. Ceci contribue certainement aux

<sup>11</sup> L'enquête n'a pas pu restituer l'ensemble de la trajectoire professionnelle et cette question visait à résumer l'activité principale pendant le séjour en migration.

<sup>12</sup> Pour 95,3 % d'entre elles, ce lieu a été la France métropolitaine, pour 3 %, un autre département ou territoire d'outremer et enfin pour 1,8 %, elles vivaient dans un pays étranger.

<sup>13</sup> Seul le principal résultat de l'analyse est présenté ici.

revenus globalement plus bas des femmes qui retournent après une rupture conjugale en migration, quelle que soit leur situation de couple au moment de l'enquête<sup>14</sup>.

**Tableau 5b** Activité professionnelle des natives de retour au moment de l'enquête

%	Femmes	
	Retour après une rupture *	Retour autre
Occupait un emploi / apprentie	31,3	40,6
Étudiante	1,5	6,3
Chômeuse (inscrite ou non à l'ANPE)	44,6	24,8
Autre situation	22,6	28,3
Total	100,0	100,0

\* hors veuvage, retour dans les 0-5 ans après la rupture

Champ : Femmes natives de retour dans le département depuis maximum 5 ans à la date de l'enquête (ensemble DOM)

## Les facteurs dans la décision de partir ou non après une rupture d'union

La décision de revenir vivre dans sa région d'origine est précédée, bien évidemment, d'une réflexion sur les pour et les contre, les avantages et les coûts. Même au sein de l'espace national, le changement de résidence suite à une rupture conjugale peut bouleverser l'organisation du quotidien : les liens avec les proches, famille ou amis, l'éducation des enfants, la carrière professionnelle... Nous avons vu que ces retours, tout comme les ruptures d'union, ont lieu à tous les âges, majoritairement dans les cinq années après la rupture, et semblent concerner un peu plus les femmes que les hommes. Nous avons vu aussi que plusieurs motifs de retour peuvent être déclarés et que les motifs s'expriment différemment pour les femmes et hommes, mais le sentiment d'une décision d'un retour contrainte les rapproche. De même, l'expérience de difficultés au moment du retour est rencontrée dans des domaines souvent différents selon qu'on est homme ou femme, ces dernières étant touchées plutôt par des difficultés concernant le logement et les relations avec certains membres de la famille – et surtout lorsqu'elles reviennent s'installer après une rupture.

Si la distance entre les départements d'outremer et la France métropolitaine entraîne des coûts financiers importants pour tout projet de déménagement vers l'un ou l'autre des pôles, l'absence de frontière fait que les coûts administratifs sont bien moindres que pour une mobilité internationale. L'émigration et la migration de retour restent des options pour la plupart des natifs ou des originaires des départements d'outremer. Néanmoins, cette migration entraîne un éloignement et la nécessité d'une réorganisation de la vie quotidienne.

<sup>14</sup> Seulement 19 des 98 femmes retournées dans leur département d'origine dans les cinq années avant l'enquête vivaient en couple cohabitant. Le revenu médian pour ces femmes était de 667 euros contre 700 euros pour les femmes ne vivant pas en couple ; puis le revenu médian pour les femmes migrantes de retour sans rupture conjugale était de 1 522 euros pour celles vivant en couple cohabitant et 846 euros pour les autres situations.

Le titre de cet article et sa problématique mettent au centre la migrante en tant qu'actrice qui choisit de partir. Mais ce « choix » peut répondre à un certain nombre de contraintes sociales (normes et la possibilité de rester seule, par exemple) et/ou économiques (précarité induite par la rupture, opportunités d'emploi...). En même temps entrent dans l'équation la perception d'un gain en terme de bien-être apporté par le départ ou la volonté de s'échapper d'un contexte psychologiquement difficile (par exemple, résultant d'expériences pénibles au travail, de discriminations, de rupture de couple, de mésentente avec des enfants ou autres proches...). Nous savons aussi par nos différents terrains<sup>15</sup> qu'il peut y avoir des souhaits de partir non réalisés car d'autres contraintes entrent dans la balance. Cette dernière partie s'appuiera sur des données qualitatives afin d'offrir quelques éléments de réflexion pour comprendre les freins à la mobilité ou les conditions favorisant le départ ou la migration de retour.

### Partir pour s'éloigner d'un ex-conjoint ou d'une situation douloureuse

Plusieurs femmes rencontrées ont évoqué ce besoin de « mettre de la distance » après la fin d'une union. C'est ainsi que l'a exprimé Viviane, qui était d'abord retournée en Martinique (en 1993) après des études (interrompues) en région parisienne. Elle était très active dans sa vie professionnelle (le tourisme) et associative. Avec son ami, elle avait un projet de fonder une famille, mais pour lui, il aurait fallu qu'elle arrête de travailler. Ils ont fini par se séparer en 2000. « *Pendant un an, je suis restée aux Antilles, où j'avais beaucoup de mal à prendre le dessus. Puis je suis revenue ici (en région parisienne), pour travailler mais surtout pour m'éloigner de tout ce que j'avais vécu* ». De retour dans l'Hexagone, âgée de 28 ans, elle a passé plusieurs années à travailler en contrat court (dans le secteur de la vente) avant de trouver un poste plus stable.

Pour les femmes qui souhaitent s'éloigner de leur ex-conjoint, la présence de jeunes enfants nécessite une organisation supplémentaire. Sylvianne a voulu quitter la Guadeloupe « *pour mettre de la distance* » a-t-elle dit. Grâce à sa mère, qui avait accepté de garder les quatre enfants, Sylvianne a pu partir seule, en 1978 (âgée de 27 ans). En Guadeloupe, elle avait travaillé comme agent administratif ; en arrivant en région parisienne « *J'ai dû accepter un boulot de caissière, n'importe quoi afin de pouvoir m'installer et faire venir les enfants* ». En plus, dans un premier temps, elle a été logée par une tante qui habitait en région parisienne. Elle a pu faire venir les enfants six mois après.

Parfois, même en absence de soutien de membres de la famille ou de perspective de contrat d'embauche, le désir d'éloignement d'un contexte difficile suivant une rupture conjugale peut suffire pour prendre le risque de partir, même avec un jeune enfant. Cela a été le cas de Marie-Sophie. Elle a quitté la Guadeloupe en 1977, à l'âge de 30 ans, avec son bébé âgé de neuf mois. Son ami (violent) venait de l'abandonner après sept années de vie commune. Son frère, basé dans l'est de la France et qui venait de passer deux mois en stage à Paris, lui a dit qu'il pourrait lui laisser sa chambre meublée à la fin du stage : « *J'ai dû régler le loyer tout de suite en arrivant, et j'ai dû aller à droite et à gauche chercher un emploi, avec mon bébé dans les bras* ». Pendant deux ans, elle a fait des remplacements dans des hôpitaux parisiens en tant que « *fillette de salle* », avant d'obtenir un contrat stable dans un hôpital en 1979. Pour elle, partir c'était s'éloigner et aussi prendre sa revanche : « *J'ai pensé que ce serait une*

<sup>15</sup> Entretiens menés aux Antilles et auprès de natifs et originaires des Antilles ou de Guyane résidant en région parisienne, au cours des années 1990 et 2000. Nous ne disposons pas encore de données similaires pour le contexte migratoire réunionnais.

*bonne idée de partir en France, me faire des promotions, réussir, pour qu'il puisse me voir, comment j'ai pu me débrouiller (...) J'aurais dû partir plus tôt... ».*

## L'enjeu de la solidarité familiale dans le retour au pays

En élaborant un projet de retour, le ou la migrante compte souvent sur l'accueil de la famille, y compris pour un hébergement, du moins dans un premier temps. Une précédente enquête<sup>16</sup> sur les migrations des natifs des DOM avait montré que ceci était bien le cas pour de nombreux migrants qui souhaitaient retourner dans leur département de naissance (Condon, 1999).

Plus haut, les résultats présentés indiquent une meilleure qualité d'accueil à l'égard des hommes en comparaison de celui réservé aux femmes retournant vivre dans leur région d'origine. Le discours fréquemment entendu sur les « solidarités familiales » est mis à mal par de tels résultats. Mais l'on peut imaginer que certains membres de la famille puissent être moins accueillants que d'autres dans les situations de rupture d'un couple, notamment les proches d'un ex-conjoint également originaire du département (Kabile, 2012). En même temps, il ne faut pas oublier l'existence de tensions au sein de la famille même avant l'émigration du migrant de retour, tensions qui ont pu s'aggraver pendant les années d'absence. La peur de ne pas être bien accueilli par toute la famille au retour peut être accentuée par un sentiment d'échec par rapport à son parcours en migration. Pour Aimée (52 ans au moment de l'entretien, avec trois enfants, 23, 26, 28 ans, en emploi), malgré une bonne relation avec sa sœur, retournée en Martinique (mais « *qui a tout réussi* » dans sa vie professionnelle et familiale), une méfiance à l'égard d'autres proches et l'impression d'avoir « *tout échoué* » suite au départ du foyer familial de son mari et à une absence de promotion socioprofessionnelle font que le retour pour se réinstaller en Martinique est impossible : « *J'ai préféré rester dans ma maison (dont elle est propriétaire, en banlieue parisienne) et j'ai trouvé un lieu de vacances, un peu comme chez moi, sur une île, j'y vais quand j'ai envie, je m'y plais bien* ». De temps en temps, elle retourne en Martinique passer dix jours chez sa sœur.

Les vacances passées dans le département d'origine permettent de maintenir les relations avec la famille et d'autres proches, mais aussi de « tester » les conditions d'accueil si un retour est envisagé. Maintenir une bonne entente avec des proches restés dans le département facilite le projet de retour, surtout si celui-ci se concrétise plus tôt que prévu. Jacques a quitté la Martinique en 1970 à l'âge de 20 ans (il venait de terminer son service militaire pendant lequel il avait appris le métier de soudeur). Il trouve un poste dans une usine de métallurgie dans l'est de l'Hexagone. Il forme un couple avec une femme native de cette région et ils ont deux enfants (1971 et 1973). Il ne retourne pas en Martinique avant 1980, date à laquelle il obtient un poste dans le secteur public (animateur sportif) et bénéficie de congés bonifiés. Il y retourne ensuite tous les 2-3 ans, restant chez sa mère. Les relations avec son épouse se détériorent et le couple divorce en 1986. La maison familiale est vendue. Ayant trouvé un débouché en Martinique pour exercer son métier, il retourne s'y installer en 1988 et est logé d'abord chez sa mère avant de trouver un appartement à 1 km de là. « *Chez moi, les gens sont très côté famille, bon, je rentre chez moi juste pour coucher et mes parents, ils veulent que je vienne manger, bon, à midi, je suis là tous les jours (...) On se retrouve toujours en famille. Regardez, au mois de juillet, on était combien ? À seize pour manger chez ma mère !* ». Jacques est situé au milieu d'une fratrie de dix dont six sont restés vivre

<sup>16</sup> Migrations dans les départements d'outre-mer, Insee, 1992.

en Martinique. Il est rentré avec très peu d'économies et c'est grâce à l'accueil de sa famille et au poste obtenu dans son domaine (sportif) qu'il a pu « recommencer à zéro. J'avais construit une maison, j'avais une famille, puis on a divorcé... Je suis revenu, il fallait tout recommencer... Mais je suis content d'être là, je suis chez moi ». Il ne retourne pas en métropole, mais ses enfants viennent le voir.

La migration (dans un sens ou dans l'autre) après une rupture conjugale n'est certainement pas une pratique majoritaire. Le lien entre ces deux événements que nous avons étudié ici peut s'expliquer par une variété de situations. Parfois la rupture d'union pousse au départ, mais elle peut être tout simplement l'élément déclencheur dans un projet déjà bien avancé. De même, le départ peut être un moyen de rompre une union (Ypeij, 2005) et, dans certains cas, est lié à une remise en couple déjà planifiée. Les données subjectives dont nous disposons sur les motifs, sur le vécu du départ comme choix ou contrainte, sur les difficultés rencontrées ont permis un aperçu des conditions de la migration. Il est bien évidemment impossible d'établir un lien de causalité à partir des données quantitatives, mais ces données indiquent que les circonstances personnelles de l'enquête pendant les quelques années entre la rupture et la migration ont été souvent difficiles.

Sans aller jusqu'à dire que les migrants ont été « poussés » à partir suite à la rupture, on peut penser néanmoins que cette rupture d'union constitue un élément favorisant le départ. Ainsi, il vient s'ajouter aux diverses variables que sont les qualifications de l'individu et d'autres aspects du capital humain, le capital social, les circonstances familiales, etc. Si la rupture peut effectivement précipiter une décision de partir, à cause de la volonté de s'éloigner d'un conjoint avec lequel les relations sont fortement dégradées (voire violentes), elle peut dans d'autres cas susciter une envie de partir pour recommencer, tourner la page.

## Références

- Breton D. 2004. « Mise en union et naissances dans les unions à la Réunion », *Espace, Populations, Sociétés* 2004/2, p. 221-236.
- Breton D. 2011. *L'entrée dans l'âge adulte des jeunes réunionnaises et martiniquaises : la famille comme une « évidence » ?*, *Politiques sociales et familiales*, n° 106, Cnaf, pp. 25-38.
- Boyd M., Grieco E. 2002. *Women and migration: Incorporating Gender into International Migration Theory*, Migration Policy Institute (*Migration Information Source*: <http://www.migrationinformation.org/Feature/display.cfm?id=106>).
- Boyle P., Hill K., Cooke T., Gayle V., Mulder C. 2008. *Moving and union dissolution*. *Demography* 45, pp. 209-222.
- Charbit Y. 1987. Ménages et familles des originaires des départements d'outre-mer, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 3(3), pp. 49-67.
- Charbit Y., Leridon H. 1980. *Transition démographique et modernisation en Guadeloupe et en Martinique*, collection Cahiers de l'INED, n° 89, Paris, PUF.
- Condon S. 1999. *Politiques du logement et migrations de retour. Retour des Antillais de la France métropolitaine, Démographie et aménagement du territoire : Actes du Xe colloque national de démographie (Bordeaux, 1996, publication coordonnée par Janine d'Armagnac, Chantal Blayo et Alain Parant)*, CUDEP, pp. 297-308.

- Condon S. 2004. *Gender issues in the study of circulation between the Caribbean and the French metropole*, *Caribbean Studies*, vol. 32 (1), pp. 129-159.
- Condon S. 2005. *Transatlantic French Caribbean Connections: Return migration in the context of increasing circulation between France and the islands*, in Robert B Potter, Dennis Conway and Joan Phillips (eds.), *Experiences of Return Migration – Caribbean Perspectives*, London, Ashgate Publishers, pp. 225-244.
- Condon S. 2008. *Travail et genre dans l'histoire des migrations antillaises*, *Travail, genre et sociétés*, (20), pp. 67-86.
- Condon S., Byron M. 2008. *Migrations, résidence et représentations de la famille : les familles caribéennes en France et en Grande-Bretagne*, *Revue européenne des migrations internationales*, 24,1, p. 35-63.
- Constant F. 1987. *La politique française de l'immigration antillaise de 1946 à 1987*, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, Vol. 3, n° 3, pp. 9-30.
- Festy P., Hamon C. 1983. *Croissance et révolution démographique à la Réunion*, collection Cahiers de l'Ined, n° 100, Paris, PUF.
- Flowerdew R., Al-Hamad A. 2004. *The relationship between marriage, divorce and migration in a British data set*, *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 30 :2, pp. 339-351.
- Gautier A. *Procréation et famille en Guadeloupe*, *Espaces, population, sociétés*, 2004, 2, pp. 207-219, numéro spécial *Regards croisés vers l'Outre-mer français*.
- Govert E. B., van Doeselaar S. 2012. *The Impact of Divorce on Return-Migration of family migrants*, NORFACE MIGRATION Discussion Paper No. 2012-34.
- Kabile J. 2012. *Pourquoi ne partent-elles pas ? Les obstacles à la sortie de la situation de violence conjugale*, *Pouvoirs de la Caraïbe*, 17 (Genre et violences interpersonnelles en Martinique), pp. 161-198.
- Kadioglu A. 1994. *The impact of migration on gender roles : findings of field research in Turkey*, *International migration*, 32(4) pp. 533-560.
- Marie C.-V., Rallu J.-L. 2004. *Migrations croisées entre DOM et Métropole : l'emploi comme moteur de la migration*, *Espace, populations, sociétés*, n° 2, pp. 237-252.
- Marie C.-V., Temporal F. 2011. *Les Dom : terres de migrations*, *Espace populations, sociétés* n° 3, pp. 475-491.
- Morokvasic M. 1983. *Women in migration : beyond the reductionist outlook* in Annie Phizaclea (dir.) *One way ticket. Migration and female labour*, London, Routledge and Kegan Paul, pp. 13-31.
- Moujoud N. 2007. *Partir seules. Heurs et malheurs de Marocaines en France*, dossier spécial *Femmes violentées, Femmes violentes*, *Gradhiva* 33, 2003, pp. 93-101.
- Ní Laoire C. 2004. *Coming "home": a geography of recent return migration to the Republic of Ireland*, Working paper Department of Geography, University College Cork.
- Oso C. L. 2003. *Migration et trafic des femmes latino-américaines en Espagne : service domestique et prostitution*, *Cahiers du Cedref*, Genre, travail et migrations en Europe, pp 163-187.
- Serges D. 2011. *Insertions économiques des migrantes brésiliennes en Guyane française*, thèse de doctorat Sorbonne Nouvelle (publiée par Ibis Rouge, Matoury, Guyane française, mai 2014).
- Serges D. 2013. *Stratégies matrimoniales entre migrantes brésiliennes et envoyés métropolitains, où les effets du postcolonialisme sur les rapports de domination en Guyane*. Asylon(s). Numéro spécial : Quel colonialisme dans la France d'outre-mer ? (Dir.) Patrick Bruneteaux, Marc Bernardot et Ulrike Zander, article 8/14 (<http://www.reseau-terra.eu/article1281.html>).

Temporal F., Valentin M.-C., Bernard S. 2011. *Insertion professionnelle des jeunes ultramarins : DOM ou métropole ?*, *Population-F*, 66(3-4), pp. 555-600.

Thierry X. 2000. Chronique de l'immigration : *Les entrées d'étrangers en France : évolutions statistiques et bilan de l'opération de régularisation exceptionnelle de 1997*, *Population*, n° 3 pp. 567.

Ypeij A. 2005. *Gendered travels. Single mothers' experiences at the global/local interface*, in Tine Davids et Francien van Driel (éds) *The gender question in globalization. Changing perspectives and practices*, Aldershot: Ashgate, pp.109-124.